



Carte de séjour mention retraité

Par **popola**, le **06/12/2010 à 16:03**

Bonjour, je suis veuve, et je suis titulaire d'une pension de réversion. J'ai une carte de résidence à mon nom délivrée en 1975, mais j'ai vécu en France depuis 1959, j'y ai grandi, fait mes études et même travailler. J'ai toutes les preuves qu'il faut pour justifier ma présence en France avant 1969. Pour déposer un dossier de carte de résidence mention retraité il faut une carte de résidence de 10 ans délivrée à compter de 1969. Est-ce que ma carte délivrée après cette date sera prise en considération puisque j'ai des preuves pour ma présence avant cette date. Puis-je déposer mon dossier ? Sera-t-il accepté ? Merci de me répondre.

Par **maniongui**, le **08/12/2010 à 16:45**

Bonjour ! Avant de répondre, j'aimerais vous poser une question. Actuellement vous êtes en France ? Si oui, quelle carte ou titre de séjour avez-vous ? Cordialement